

Journal d'informations municipales de **CHÂTILLON-EN-DIOIS** Châtillon-en-Diois, Mensac, Menée, Archiane, Bénevisse, Les Nonières

Cérémonie du 8 mai 2022

Ce sont un peu des retrouvailles : une cérémonie au monument aux morts sans les contraintes de la Covid. Il fait beau, le public est là, ainsi que les pompiers.

Nos musiciens sont présents pour rythmer la cérémonie : Serge Baude, Alain Minard, Sylvie Danez, Jean-Pierre Pellini, accompagnés au chant par Sylvette Martin.



Colette Moreau lit le discours de Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des anciens combattants.

Une gerbe est déposée au pied du monument aux morts par Jean-Philippe Genin et Frederic Sauvet et l'assemblée respecte une minute de silence.

Le maire, **Eric Vanoni** prend la parole pour un discours centré sur la mémoire et la conscience que nous devons avoir des malheurs de la guerre :



"Chères Concitoyennes, Chers Concitoyens
Nous revoilà devant notre monument aux morts pour fêter le 8 mai 1945.

Le 8 mai 1945 est la date d'au moins deux événements historiques : la victoire des Alliés sur



l'Allemagne nazie et la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe, marquée par l'annonce de la capitulation de l'Allemagne."



Eric est relayé par **Monique Orand**, 1^{ère} adjointe et maire déléguée de Treschenu-Creyers :

"Ce 8 mai 1945 a marqué la fin de la deuxième guerre mondiale, du moins pour le continent européen, puisque la capitulation du Japon a eu lieu plus tard, le 2 septembre 1945.

La Seconde Guerre mondiale a été le plus grand conflit et le plus meurtrier que l'humanité ait connu. Elle a duré six ans, du 1er septembre 1939 au 2 septembre 1945. Près de 100 millions de personnes, de 61 pays différents, y ont combattu. Entre 60 et 80 millions de personnes ont été tuées, dont plus de la moitié étaient des civils.



.... L'Allemagne et le Japon voulaient imposer l'hégémonie d'un régime raciste sur de vastes territoires. Les Japonais se pensaient une race supérieure et voulaient dominer l'Asie. En Allemagne, Adolf Hitler avait instauré le régime nazi, un régime raciste. Ces nazis ont exterminé des millions de juifs, de handicapés, d'homosexuels et de Tziganes, qu'ils jugeaient inférieurs à eux.

Cette capitulation de l'Allemagne marquait pour tous la fin de la guerre et de sa cohorte de combats, de massacres, de génocides et d'horreurs pour les civils... et le début d'une période difficile de rationnement et de reconstruction."

Martine Vincent, 2^e adjointe :

"Depuis 76 ans nous étions dans cet optimisme du « plus jamais ça » et dans cette illusion :

- que la paix était plus forte que la guerre...
- que l'histoire devait nous enseigner la sagesse ...
- que la paix avec notre ennemi du passé, l'Allemagne, était scellée dans la construction de l'Europe.

...

Après la victoire, la création de l'ONU le 24 octobre 1945 devait garantir la Paix en partant du principe que la diplomatie internationale devait pouvoir prévenir les conflits armés. ... La création en 1949 de l'OTAN, mais aussi le fait que notre pays dispose de l'arme atomique, nous a amenés à penser que la France, mais aussi le continent européen, ne connaîtraient plus la guerre..."

Jacques Malod, 3^e adjoint :

"... En fait, depuis 1945, les conflits armés n'ont jamais cessé aux quatre coins de la planète... Malgré cela nous restions dans cette idée du "plus jamais ça".

Et pourtant nous savions ! Mais c'était loin.

Aujourd'hui l'agression de l'Ukraine par les troupes de la fédération de Russie, ramène la guerre en Europe. Nous ne pouvons pas dire, comme en 1940, que nous ne savions pas ; chaque jour, avec les images des télévisions, nous savons !

- Nous savons les crimes de guerre commis par des soldats russes, au mépris des conventions internationales,
- Nous savons l'horreur des exactions et des massacres de civils ukrainiens commis par les troupes russes."

Jean-Louis Petitdemange, 4^e adjoint :

"Aujourd'hui même si la France n'est pas en guerre, notre pays doit témoigner de sa solidarité avec les Ukrainiens ;

- solidarité en dénonçant les crimes de guerre,

- solidarité militaire par la livraison d'armes et de matériel

- et solidarité humanitaire par la fourniture de matériel de santé et l'accueil des réfugiés."

...

Eric Vanoni reprend la parole :

"... Nous inaugurerons bientôt notre hôtel de ville ! Sa splendeur retrouvée a largement contribué à l'obtention du label :

« Les Plus beaux villages de France ".

Nous en signerons la charte de qualité le vendredi 1er juillet.

... Je tiens une nouvelle fois à remercier tous ceux qui ont œuvré à la concrétisation de ces deux dossiers".

Et conclut :

"Nous n'oublions pas tous ceux qui à travers le monde se battent aujourd'hui pour leur patrie et leur liberté et qui résistent à l'oppression...

N'oublions jamais que la démocratie et l'humanisme sont les meilleurs piliers de la paix..."

Après la cérémonie, pour profiter de l'ambiance chaleureuse, le public a pu chanter "Joyeux anniversaire" pour Eric Vanoni, Françoise Galland et François Greco !



Enfin il faut signaler que notre sono a connu une défaillance pendant la cérémonie ! Suite à cela, Alex et Daphne Verlek van Tienhoven (Gîtes et chambre d'hôtes de l'Enclos) ont généreusement offert à la commune une sono qu'ils n'utilisaient plus. **La municipalité les remercie vivement.**



Conseil municipal du vendredi 08 avril 2022 (résumé)

Consultez le compte rendu complet sur le site de la mairie (disponible après son approbation)

Présents: Erick VANONI, Monique ORAND, Martine VINCENT, Jacques MALOD, Jean Louis PETITDEMANGE, Michel CORREARD, Marielle BARNIER, Grégory BONNIOT, Yolande CHAIX, Sylvie FAVIER, Huguette MAILLEFAUD, Florent MARCEL, Sylvette MARTIN, Colette MOREAU, Frédéric SAUVET

Représentés: Patrick BEGOUD, Jean-Philippe GENIN, Philippe GUDIN, **Excusés:** Bernard RAVET

Secrétaire de séance : Colette MOREAU

Objet : Aménagement pastoral Jardin du Roy

Le maire fait part au conseil municipal qu'à la suite du diagnostic éco-pastoral réalisé sur l'alpage du Jardin du Roy, des travaux d'amélioration concernant le stockage de l'eau sont apparus nécessaires.

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité, décide :

- De réaliser ces travaux et de se porter maître d'ouvrage, pour un montant de 15 400.00 € HT.

Sollicite le Conseil Régional AuRA pour une aide à hauteur de 17.5 % du projet soit 2 695.00 €

Sollicite l'État et l'Union Européenne pour une aide à hauteur de 35 % du projet soit 5 390.00 €

Sollicite le Département de la Drôme pour une aide à hauteur de 17.5 % du projet soit 2 695.00 €

Objet : Marquage voirie 2022 Amende de police

Le maire rappelle que le Conseil Départemental de la Drôme doit procéder à la répartition du produit des amendes de police en matière de circulation routière aux communes de moins de 1000 habitants. Il propose de soumettre un dossier de demande de subvention pour l'amélioration des marquages au sol (passages-piétons, zones 30km/h.) Les travaux sont estimés à 4 842.08 HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité accepte cette proposition, ... et sollicite du département de la Drôme une subvention au titre des amendes de police.

Objet : Don financier à l'Ukraine

Face à la situation de crise qui frappe depuis le 24 février 2022 l'Ukraine, le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité accepte de soutenir les victimes de la guerre en Ukraine et de faire un don d'un montant de 1 400.00 € au Martouret qui accueille de jeunes réfugiés ukrainiens.

Objet : Frais de déplacement des élus municipaux

Le maire indique que pour l'accomplissement de leurs missions dans l'intérêt des affaires de la commune, les élus peuvent être amenés à effectuer des déplacements hors des limites communales. Le maire propose de définir les modalités de remboursement de ces frais comme suit :

Frais de transport : sur la base des dépenses réelles sur présentation d'un état de frais accompagné des factures.

Frais de séjour : remboursement forfaitaire des frais de repas et d'hébergement, pour la durée réelle du déplacement dans la limite du montant des indemnités de mission dont les taux sont fixés par arrêté.

Ces frais de déplacement sont pris en charge dans le cadre d'un ordre de mission établi par le maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les modalités de remboursement des frais de déplacement aux élus municipaux.

Objet : Constitution des provisions pour créances douteuses – DE_021_2022

Dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, la constitution de provisions pour les créances douteuses constitue une dépense obligatoire au vu de la réglementation. Sa finalité est la prise en charge au budget des créances irrécouvrables correspondant aux titres émis par la Collectivité mais dont le recouvrement n'a pu être mené à son terme par le comptable en charge du recouvrement, et qui se traduira, au final, par une demande d'admission en non-valeur.

Aussi, à la demande du Comptable Public, il est proposé de constituer une provision semi budgétaire correspondant à 15 % des états des restes à recouvrer antérieurs à l'exercice 2020.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de constituer une provision pour créances douteuses correspondant à 15 % du montant total des restes à recouvrer antérieurs à 2020 soit :

- pour le budget de la commune : 1 951,65 €

- pour le budget de l'eau et assainissement : 2 494,13 €
- pour le budget du camping, de prendre la somme totale de la créance compte tenu du faible montant soit 0.01 €, PRECISE que la provision est semi-budgétaire.

Objet : Vote des taux d'imposition pour l'exercice 2022

Jean-Louis PETITDEMANGE, adjoint aux finances, rappelle les taux actuels :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 25,01 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 38,40 %

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal, décide ne pas augmenter les taux d'imposition en 2022 :

Objet : Vote du budget primitif 2022 du budget principal de la commune

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2022 du budget principal de la commune, le conseil municipal délibère et décide :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget principal de la commune pour l'année 2022 présenté par son maire, ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 5 434 221.80 Euros

En dépenses à la somme de : 5 434 221.80 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre : (consulter le détail sur le site web)

Objet : Vote du budget primitif 2022 du budget eau et assainissement

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2022 du budget eau et assainissement

Le conseil municipal délibère et décide :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de l'eau et assainissement pour l'année 2022 présenté par son maire, ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 1 316 959.34 Euros

En dépenses à la somme de : 1 316 959.34 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre : (consulter le détail sur le site web)

Objet : Vote du budget primitif 2022 du budget camping

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2022 du camping,

Le conseil municipal délibère et décide :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget du camping pour l'année 2022 présenté par son maire, ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 1 053 874.94 Euros

En dépenses à la somme de : 1 053 874.94 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre : (consulter le détail sur le site web)

Objet : recrutement d'agents contractuels sur emploi non permanent

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter du personnel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité à savoir : gestion des entrées piscine, surveillance de la piscine, entretien du camping municipal...

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'autoriser le maire pendant toute la durée de son mandat, à recruter des agents contractuels en référence au grade d'adjoint technique, au grade d'éducateur principal des activités physiques et sportives 1ère classe, pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois allant du 1er mai au 30 novembre de chaque année inclus.

Objet : Participation et fonds de concours étude OPAH

Considérant la mission confiée à SOLIHA pour une étude pré-opérationnelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) pour un montant prévisionnel maximum de 83 762 €HT comprenant

les prestations optionnelles et complémentaires. Vu la délibération du bureau communautaire N° B 220224-06 actant le plan de financement de l'étude et portant l'autofinancement de la CC Diois à 16 752 €HT

Vu l'article L5214-16 paragraphe V du CGCT relatif au fonds de concours entre collectivités

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE de participer à l'étude pré-opérationnelle de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) permettant d'identifier les enjeux de centre bourg de la commune

ACCEPTE le versement d'un fonds de concours communal plafonné à 2 094 € maximum ...

Objet : protection sociale convention de participation santé (concerne les employés de la commune)

Après avoir recueilli l'avis du comité technique, le Centre de Gestion a mis en concurrence son marché de protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation. À l'issue de l'analyse des offres, le marché a été attribué à :

Frais de Santé : IPSEC Assureur (groupe Malakoff-Médéric-Humanis)

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

D'adhérer à compter du 1er juin 2022 à la Convention de participation couvrant le risque SANTÉ telle que mise en œuvre par le CDG26, pour une durée de 6 ans (période contrat groupe : 01/01/2020 au 31/12/2025) ;

D'autoriser la prise en charge de la cotisation prévue, selon les conditions suivantes : Frais de Santé : 20,00 € par agent stagiaire ou titulaire ou en CDD de + de 1 an (au prorata du nombre d'heures).

Objet : EPORA convention de Veille et de Stratégie Foncière

Le maire fait part au conseil municipal de la réunion du 11 mars 2022 de présentation du fonctionnement de l'EPORA pour envisager une éventuelle intervention sur la commune. Au cours de cette réunion, le maire a évoqué l'acquisition de plusieurs biens sur la commune de Châtillon-en-Diois et qui pourraient faire l'objet d'un partenariat avec l'EPORA. ...

...Le maire précise qu'EPORA est un Etablissement Public Foncier d'État dirigé par un Conseil d'Administration composé d'élus du territoire dont l'objet, fixé par le code de l'urbanisme, est la lutte contre l'étalement urbain. L'EPORA est un partenaire des collectivités locales pour leur projet de portage ou de recyclage foncier. L'EPORA intervient pour le compte d'une collectivité locale qui est garante en dernier ressort du rachat des biens. Pour intervenir, EPORA doit donc signer des conventions avec la collectivité qui sont principalement de deux types :

- La Convention de Veille et de Stratégie Foncière (CVSF). D'une durée de 6 ans, elle porte sur l'ensemble des zones U et AU du PLU. EPORA n'est pas pro-actif sur les acquisitions et intervient à la demande de la commune sur un bien négocié ou sur préemption.

- La Convention Opérationnelle (COP), d'une durée de 3 à 7 ans, qui prévoit les conditions de réalisations du projet, indique les montants et délais prévisionnels et fixe les participations de chacun.

Le maire soumet au conseil municipal le projet de Convention de Veille et de Stratégie Foncière (CVSF). Ce projet doit être, dans un 1^{er} temps, validé en Comité d'Engagement Interne de l'EPORA.

Le conseil municipal, après délibération (17 pour et 1 abstention).

Donne son accord pour la signature de la Convention de Veille et de Stratégie Foncière (CVSF) après validation en Comité d'Engagement Interne de l'EPORA.

Objet : Remarques et avis sur le diagnostic Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Suite au transfert de la compétence planification à la communauté des communes du Diois, les communes ont convenu d'élaborer un PLU intercommunal et déterminé les modalités de collaboration dans le cadre de cette démarche par délibération du 17/05/2018

Vu le document de diagnostic portant état initial de l'environnement et rapport de présentation du territoire intercommunal et la synthèse de ce dernier.

Le conseil municipal après en avoir délibéré vote. Résultat pour : 11, contre : 7

DIT qu'après avoir pris connaissance des documents transmis, le conseil municipal

FORMULE les remarques suivantes : ne pas comprendre l'utilité de ce document

DONNE un avis favorable sur le document de diagnostic relatif au PLU intercommunal.

CHARGE le maire de transmettre la présente délibération au Président de la Communauté des Communes du Diois.

TENNIS : TOURNOI Auvergne Rhône Alpes à AOUSTE

Après le tournoi interne au Club, rencontres faites à Die, les vainqueurs en catégorie rouge*, Léane Chaix et Aubin Vanoni sont allés affronter sur les courts de Aouste de jeunes joueurs des clubs du Comité : Crest, Luc, Die, Saillans, Montoisson et Eurre.



La Présidente du Club, Sylvie Despeysse, est connue pour sa façon de recevoir et ce fut encore le cas. J'en veux pour preuve ce que disent nos deux jeunes compétiteurs.

Léane : «J'étais très contente de participer au tournoi entre filles de Aouste. En plus il faisait super beau et j'ai gagné un match ! Du coup j'ai eu une récompense, un petit paquet de bonbons.

Sylvie et les organisateurs étaient très gentils.

Nous avons tous eu des crêpes pour le goûter, même nos frères et sœurs qui sont venus nous encourager. Nous étions quatre filles. J'ai très envie d'en refaire un !»

Les filles étaient quatre de 8 à 10 ans. Il est vrai qu'elles sont peu nombreuses dans cette catégorie d'âge dans tous les Clubs du Comité. Nous en avons deux très volontaires au club. C'était effectivement leur première rencontre sur terrain adverse et en compétition. Les parents avaient eu la gentillesse de remplacer les membres du bureau absents ce jour-là !

Aubin : «Le tournoi de tennis était super bien ! Je me suis bien amusé, je suis arrivé troisième. J'ai fait 6 matchs. Je me suis régalé des crêpes.»

J'ai "pleuré" auprès du Comité pour que deux autres enfants de la même catégorie, Salomé Chaix et Clément Girard, puissent participer, mais la réponse fut négative. En fait un seul enfant du Club aurait dû participer. Heureusement par manque de participants, les parents n'étant pas toujours disponibles pour se déplacer, nous avons obtenu un joueur supplémentaire.

Tous ces enfants réunis ont fait de nombreux matchs en simple et en double tout au long de cette belle journée. Chacun a été récompensé en fonction de son résultat.

Bravo à nos deux participants pour leur résultat. C'est en faisant de telles rencontres que l'on évolue raquette en main.

À noter : le dernier cours de Tennis à Chatillon aura lieu le 6 Juillet ! Ce sera l'occasion d'une « Fête du Tennis » juste avant les vacances scolaires.

Nous avons encore le temps d'y penser mais ce serait bien d'y retrouver non seulement tous nos jeunes en cours actuellement, mais aussi des enfants de 7 à 11 ans du canton de Chatillon qui voudraient découvrir ou reprendre le Tennis.

Le Président du Club
Roland Covarel

* Les enfants de moins de 12 ans sont classés en catégorie suivant leurs compétences. Pour chaque catégorie les tailles des balles et du terrain sont adaptées.

Catégorie rouge

- Annoncer les balles fautes et le score à haute voix
- Reconnaître une bonne balle d'une balle fautive
- Suivre et mémoriser le score

TACTIQUE :

- Réussir plusieurs frappes à la suite.

TECHNIQUE :

- Service : Adopter la bonne position de départ, Frapper au dessus de sa tête.

- Fond de court : Adopter en retour de service une attitude d'attention, main libre au coeur de la raquette.

- Frapper la balle en avant du corps, en coup droit et en revers.

- Jeu de jambes : Frapper en restant stable.



Bibliothèque : Vente de livres

La bibliothèque municipale de Châtillon en Diois, gérée par l'association Châtillon Livres et Rencontres, propose sa vente de livres d'occasion dans la salle des fêtes Henri Kubnick,

**samedi 18 juin de 15h à 19h
et dimanche 19 juin de 9h à 19h**

Vous pourrez trouver votre bonheur parmi plus de 2000 livres de toutes sortes, romans, documents, livres récents ou anciens, tous à très petit prix et dont la plus grande partie provient de dons.

La bibliothèque remercie vivement tous ceux qui lui ont apporté des livres.

Bibliothèque municipale Association Châtillon Livres et Rencontres

Vente de livres



Merci aux donateurs !

**Samedi 18 juin 15h-19h
Dimanche 19 juin 9h-19h**

**Salle des Fêtes H. Kubnick
Châtillon-en-Diois**

Entrée gratuite

Marché d'été

L'association Art'Star organise le marché d'été le
Dimanche 26 juin
près de la Mairie, Place du Reviron et Rue de l'église.



Fleurs et Fontaines

Juste une mise au point



Plusieurs personnes ont récemment interpellé tel ou tel membre de l'association sur l'état de certaines fontaines (présence d'algues, débit arrêté ou insuffisant).

Je tiens à préciser que l'association, malgré son nom, n'est pas chargée de l'entretien des fontaines ni de leurs réparations. Conformément à ses statuts définis lors de l'adhésion

de la commune de Châtillon aux "Villages Botaniques de la Drôme", elle gère le circuit botanique en soutien de la municipalité et assure un fleurissement du village.

Elle n'a pas d'autre mission, et cela représente pour nous, bénévoles, une implication importante et un investissement conséquent.

Bien amicalement vôtre,

La présidente,
Marie-Jo Baude

En raison de ses liens avec Châtillon-en-Diois, la famille Aurousseau nous prie d'insérer ce faire -part :

PORTICCIO – ECCICA SUARELLA – MARSEILLE – CHÂTILLON EN DIOIS - AJACCIO

Mme Gisèle AUROUSSEAU, son épouse

Ses enfants :

M. Dominique AUROUSSEAU, et Frédérique sa compagne,

M. Alain AUROUSSEAU, et Annick son épouse,

M. Guillaume AUROUSSEAU, et Céline sa compagne,

Ses petits-enfants, Parents, amis et alliés,

ont la douleur de vous faire part du décès du :

Général André AUROUSSEAU

Officier de la Légion d'Honneur

Officier de l'Ordre National du Mérite

Croix de la Valeur Militaire **

Survenu à Ajaccio le 09 mai 2022 dans sa 89ème année.

Eric VANONI
Maire de Châtillon-en-Diois
et son Conseil Municipal

Alain DI STEFANO
Président
Les Plus Beaux Villages de France

ont le plaisir de vous convier à la **signature de la Charte Qualité** officialisant le classement de Châtillon-en-Diois parmi *Les Plus Beaux Villages de France*

Le vendredi 1^{er} juillet 2022

16h : Présentation du label des *Plus Beaux Villages de France* – Mairie, place du Reviron

17h30 : Visite du village médiéval - RDV : Mairie

18h30 : Cérémonie officielle de signature et réception - Mairie, place du Reviron



Merci de bien vouloir signaler votre présence **avant le 24 juin 2022** auprès de :
La mairie de Châtillon-en-Diois – Tél : 04 75 21 14 44 / mairie.chatillonendiois@wanadoo.fr



Conception et réalisation : Mairie de Châtillon-en-Diois, 26410

Directeur de la publication : Eric VANONI

Rédaction de ce numéro : J.A. MALOD

ISSN : 2744-046X